

1. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

1.1. Missions

Le service est chargé des missions suivantes :

- **Protection des consommateurs contre les risques pour leur santé et contre la tromperie.** Cette tâche implique une surveillance de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires (y compris l'eau potable) et objets usuels, par des inspections d'entreprises et des analyses des produits. Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) est assuré par des campagnes régulières d'analyses. Le contrôle des poids et mesures et des indications de quantité et de prix permet d'assurer la loyauté des transactions commerciales.
- **Protection des animaux, de leur bien-être et de leur santé.** En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient. Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques.
- **Protection des entreprises contre la concurrence déloyale.** Par la surveillance qu'il exerce sur le respect de leurs obligations par les entreprises du secteur des denrées alimentaires et objets usuels ainsi que par celles qui sont soumises à autorisation selon la législation sur la police du commerce, le service pourvoit à la loyauté de la concurrence.
- **Perception des redevances dans le domaine commercial.** Diverses activités sont soumises à autorisation et redevance en vertu des législations sur la police du commerce. Le service délivre les autorisations et collecte les redevances.
- **Protection de la population contre les chiens dangereux.** La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

1.2. Objectifs annuels

Les objectifs opérationnels suivants ont été définis par la direction du service pour 2017 :

- Mettre en œuvre la nouvelle législation sur les denrées alimentaires.
- Finaliser la mise en œuvre de la législation sur la police du commerce.
- Revitaliser la qualité.
- Mieux travailler de manière interdisciplinaire.

1.3. Ressources

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2017	Situation fin 2017	Différence +/-
35.94	36.74	+0.8
Création de fonctions : contrat à durée déterminée de contrôleur des denrées alimentaires		
Engagement de cadres		
Chef domaine (nom, prénom)	Description	
Pernet Laurent	Chef de la section des vérifications métrologiques	

Ressources financières

La comptabilité financière 2017 montre les résultats suivants :

SCAV	Charges/Revenus(-)	Réel 2017	Budget 2017	Ecart
30	Charges de personnel	4'493'777	4'579'889	-86'112
31	Biens, services et marchandises	2'396'738	2'319'900	+76'838
	Autres charges	1'919'341	1'690'286	+229'054
	Revenus	-11'050'175	-10'829'500	-220'675
	Résultat	-2'240'318	-2'239'423	-895

1.4. Événements principaux

L'exercice 2017 a été marqué par les événements principaux suivants :

- Préparation du service à l'entrée en fonction de SIGE.
- Obtention du diplôme fédéral de contrôleur des denrées alimentaires par deux contrôleurs et un inspecteur.
- Introduction le 1^{er} mai de la nouvelle loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels et mise en place des modifications requises.
- Incendie du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin.
- Poursuite de la mise en conformité des établissements publics à la nouvelle législation.
- Mise à jour complète de la réglementation sur la police du commerce.

1.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacrées est présenté dans le tableau suivant.

Groupe de prestations	Heures de travail		Part	
	2017	2016	2017	2016
Sécurité alimentaire	22'845.25	21'864	45%	43%
inspections	10'889.25	9'400		
analyses officielles	9'148.75	10'325		
prestations autres ou mixtes	2'807.25	2'139		

Santé animale	6'057.75	5'648	12%	11%
analyses	974.25	1'118		
élimination de sous-produits	2'965.25	2'428		
surveillance et interventions	1'609.00	1'816		
prestations autres ou mixtes	395.75	269		
Protection des animaux	3'117.00	3'336	6%	7%
autorisations	264.50	240		
inspections	2'507.00	2'847		
animaux trouvés	48.50	46		
prestations autres ou mixtes	297.00	202		
Métrologie	2'973.50	2'692	6%	5%
vérification des instruments	2'152.75	2'227		
surveillance du marché	135.50	89		
contrôles statistiques	45.00	59		
prestations autres ou mixtes	640.25	317		
Police des chiens	2'031.75	2'661	4%	5%
gestion des morsures	500.00	589		
prévention	1'531.75	2'072		
Eaux de baignade	1'154.50	1'097	2%	2%
contrôle des piscines	1'067.25	966		
contrôle des plages	87.25	131		
Affaires vétérinaires	192.75	20	0%	0%
surveillance médicaments	18.50	7		
professions de santé animale	174.25	13		
Prestations vétérinaires mixtes	1'234.25	1'276	2%	2%
contrôles vétérinaires officiels	801.00	439		
prestations autres ou mixtes	433.25	837		
Mandats pour tiers	5'497.00	4'341	11%	8%
analyses denrées et objets	1'194.00	581		
analyses de santé animale	3'528.25	3'427		
mandats divers	774.75	332		
Police du commerce	5'647.50	8'946	11%	17%
autorisations et annonces	2'857.00	4'953		
inspections	-	553		
gestion des redevances	1'092.00	820		
prestations autres ou mixtes	1'698.50	2'620		
Non affectable	9'033.25	10'830		
TOTAL	59'784.50	62'711		

Sécurité alimentaire

Inspections

Les entreprises qui traitent des denrées alimentaires et objets usuels sont contrôlées selon un rythme déterminé en fonction des risques. Sur 746 inspections (711 en 2016), 72 ont révélé des infractions. Lorsque la marchandise est avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement. Ce fut le cas à 38 reprises, pour 279,289 kg de marchandises. De plus, 549 bijoux fantaisies testés positifs au nickel ont été séquestrés et 14 objets usuels (poêles en téflon avec revêtement fortement dégradé) ont été éliminés.

Le service a poursuivi sa collaboration avec l'organe communal de conduite de la Fête des vendanges. Il a été convenu de signaler à la direction de la fête les stands présentant des risques pour les consommateurs ; un contrat stipulant que les responsables des stands renonçaient à la confidentialité des contrôles a été établi par le comité de la fête. Deux stands ont été immédiatement fermés le vendredi soir, vu leur manque d'hygiène. La conformité des bijoux a été testée pour la première fois par une équipe regroupant le laboratoire et l'inspection.

Huit interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées, dont 2 en raison de la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait, 5 en raison de teneurs en cellules trop élevées et 1 en raison de teneur trop élevée en germes.

L'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs au cours d'une centaine de visites et a, au besoin, dicté les mesures d'améliorations nécessaires. Il a effectué trois interventions sur place suite à des pollutions microbiologiques mineures. Un déversement accidentel d'eau mixte dans un verger a nécessité la mise hors service des sources. Des mesures ont été prises pour éviter la contamination d'un réseau par des cyanobactéries et un autre réseau a dû subir une désinfection totale suite à un problème de goût terreux. En règle générale, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et des mesures sont prises en collaboration avec le distributeur lors de contaminations ou de non conformités révélées par l'autocontrôle.

Analyses officielles

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 23 campagnes d'analyses. Dans ce cadre, le service a prélevé 341 échantillons dont il en a analysé 264. S'y ajoutent 437 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par le service.

Les campagnes organisées par le service se résument ainsi :

- Allergènes dans les cosmétiques provenant de petits producteurs : sur 80 échantillons, 17 (21%) ne répondaient pas aux exigences légales.
- Furocoumarines dans les produits de soin de la peau et les produits solaires : 41 échantillons ont été analysés, dont 3 (7%) étaient non conformes.
- Thuyones (alpha et beta) dans les absinthes et % volume d'alcool : sur 35 échantillons, 10 (28%) n'étaient pas conformes, avec une teneur en alcool imprécise pour 6 échantillons et une teneur en thuyones supérieure à 35 mg/kg pour 4 échantillons.
- Différenciation entre poissons congelés et non congelés : la modification de l'activité de l'enzyme mitochondriale HADH est comparée entre poissons frais et congelés. Les 24 échantillons analysés étaient conformes.
- Méthylisothiazolinone (MIT) et méthylchloroisothiazolinone (MCIT) dans les savons, gels et shampoings liquides : 125 échantillons ont été analysés, dont 6 (4%) étaient non conformes.
- Pourcent d'alcool dans les bières artisanales et étiquetage : sur 42 échantillons prélevés, 23 (55%) n'étaient pas conformes.
- Identification d'espèces dans les préparations de poissons: sur 34 échantillons, 2 (6%) étaient non conformes.
- Identification des espèces de gibier : sur 19 échantillons, 2 (11%) étaient non conformes. De la dinde a été retrouvée dans une terrine de chevreuil et du lièvre dans une terrine de faisan.
- Espèces animales dans la charcuterie crue et échaudée. Cette campagne réalisée pour le canton du Jura a permis d'analyser 63 échantillons dont 7 (11%) présentaient des ingrédients non déclarés, notamment de la dinde dans des chipolatas de veau, du bœuf et du cerf dans une saucisse sèche de cheval et du canard musqué dans du chorizo.
- Authenticité des espèces dans les produits à base de lait de chèvre, brebis et bufflonne : sur 61 échantillons, 6 (10%) étaient non conformes. Dans 4 échantillons de produits à base de lait de bufflonne, du lait de vache a été détecté. Dans un yogourt à base de lait de brebis, du lait de vache a été trouvé. Du lait de chèvre a été détecté dans un sérac de brebis.
- Espèces animales dans les kebabs : dans 101 échantillons analysés, 14 (14%) présentaient des ingrédients non déclarés.
- Listeria et Salmonelles dans les produits de Noël (saumon fumé, foie gras, terrines) : sur 33 échantillons, tous étaient conformes.

Pour les échantillons prélevés dans le canton de Neuchâtel et analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats sont les suivants :

- Insecticides dans le miel : l'utilisation d'amtiraze est interdite en Suisse. Les 11 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Patuline dans les jus de pommes et de poires artisanaux ainsi que les cidres : les 10 échantillons analysés étaient tous conformes
- Cadmium dans la viande de cheval et de mouton : les 4 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Principes actifs réglementés dans les produits « détox » : certains principes actifs interdits se retrouvent dans les ingrédients, tels que des denrées alimentaires sous forme de pilules, gélules, infusions, gels ou autre. Les 10 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Huiles d'olive extra-vierge : sur 15 échantillons prélevés, 2 (13%) n'étaient pas conformes en raison d'un degré d'acidité trop élevé et d'un étiquetage non conforme.
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs) et métaux lourds dans les encres de tatouage : sur 15 échantillons prélevés, 10 (67%) doivent encore faire l'objet d'une évaluation toxicologique par rapport aux teneurs élevées et de la nature du baryum utilisé.
- Pesticides dans les cerises : les 7 échantillons prélevés étaient conformes.
- Médicaments vétérinaires dans les œufs : les 5 échantillons prélevés étaient conformes.
- Présence de mycotoxines et de colorants dans les épices : sur 22 échantillons analysés, 5 (23%) étaient non conformes.
- PCBs, dioxine et furane dans les œufs : les 5 échantillons prélevés étaient conformes.
- Colorants artificiels dans les confiseries, pâtisseries, pâtes à sucre et glaçages : les colorants E120, E104, E110 et E124 posent souvent problème. Sur 14 échantillons analysés, 4 (29%) étaient non conformes.
- Allergènes dans les vins : sur 15 échantillons prélevés, il n'a pas été détecté de non-conformité par rapport à la teneur et la déclaration en ovalbumine et caséine. Par contre, 2 échantillons (13%) étaient non conformes par rapport à la teneur en alcool déclarée.
- Sucrage des vins après fermentation : les 15 échantillons de vins prélevés dans le canton n'ont pas révélé d'ajout de moût concentré rectifié ou de saccharose après fermentation.

Le service a également organisé des campagnes avec des prélèvements exclusivement sur le territoire du canton de Neuchâtel (campagnes internes) :

- Aflatoxines dans les épices : sur 31 échantillons analysés, 1 (3%) était non conforme.
- Hydrocarbures halogénés (HHV) et non halogénés (HNHV) dans l'eau potable : les 13 échantillons analysés étaient conformes.
- Carbamate d'éthyle (uréthane) dans les spiritueux à fruits à noyaux : les 28 échantillons analysés étaient conformes.
- Analyse de métaux dans les bijoux fantaisie : deux campagnes d'analyses ont été menées lors de la Fête des vendanges et de « Festi'neuch » pour apprécier sur le terrain si la mise en vente de bijoux fantaisie respectait les exigences concernant la teneur en cadmium et plomb ainsi que la teneur et la migration du nickel pouvant induire des allergies au contact de la peau. 5 bagues, 2 chaînes, 354 boucles d'oreilles et 174 fermoirs de boucles d'oreilles ont été séquestrés en raison de non-conformité par rapport à la présence et à la migration de nickel.
- Fraction polaire des huiles de friture : tout au long de l'année, des huiles de friture suspectes par rapport aux mesures effectuées sur place par les inspecteurs sont amenées au laboratoire pour analyse officielle. Sur 13 échantillons analysés, 8 (62%) étaient non conformes.
- Toxines marines dans les moules : les 16 échantillons de moules prélevés étaient tous conformes, avec absence de toxines diarrhéiques (DSP).

Le service a aussi participé aux campagnes nationales suivantes :

- Résidus d'insecticides dans le miel : les 4 échantillons de miel prélevés étaient conformes.
- Authenticité des abricots valaisans : les 2 échantillons prélevés étaient conformes.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande. La qualité microbiologique de 973 (617 en 2016) échantillons a été déterminée. Le taux de non conformités est environ le même (22.4%) que celui des années précédentes (2016 : 18.5%, 2015 : 22%, 2014 : 27%, 2013 : 22%, 2012 : 23%). Les résultats se présentent comme suit:

Secteur	Echantillons		
	Prélevés	Conformes	Non-conformes
Boulangeries-pâtisseries	56	44	12
Fromageries	1	1	0
Restauration	874	676	198
Boucheries, poissonneries	42	34	8

Le laboratoire d'analyses biologiques a de plus procédé à 36 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (96 en 2016).

Le contrôle de la vendange a été pratiqué sur le principe de l'autocontrôle, par une application du Guichet unique permettant la saisie par lots et la gestion des déclassements. Des améliorations ont été apportées à l'application suite aux demandes des utilisateurs.

Sur 360 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 5 ont fait l'objet d'oppositions ; aucun de ces cas n'a généré de recours. Dans 142 cas, les infractions constatées n'étaient pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service. Le total des amendes se monte à 63'000 francs (45'000 francs en 2016) ; les montants s'étagent de 110 à 1'900 francs. Les plus fortes sanctions ont été infligées pour commercialisation de denrées fortement altérées. 3 oppositions ont pu être réglées dans le cadre d'un mandat de comparution.

Santé animale

Analyses

Les campagnes de surveillance des épizooties sont réparties entre les trois laboratoires formant le réseau des laboratoires vétérinaires officiels romands, dont celui de Neuchâtel, qui a effectué 2'602 analyses portant sur la détection de l'ESB. En outre, 1'639 analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes : IBR/IPV, salmonellose et BVD/MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline. S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative.

Élimination de sous-produits animaux

Le lundi 10 avril 2017, un incendie criminel s'est déclaré au centre collecteur des déchets carnés de Montmollin. Malgré un dégât quasi total, la prise en charge des cadavres d'animaux et des déchets de boucherie a pu être maintenue sur le site de Montmollin, mais uniquement dans les heures d'ouverture du centre. En septembre 2017, un bâtiment provisoire a été finalisé permettant le déchargement et le stockage des cadavres selon les règles d'hygiène en vigueur et les conditions de travail et de sécurité adéquates pour le personnel. Un projet de reconstruction du centre est en cours.

Les deux centres de ramassage ont collecté 565 (565 en 2016) tonnes de sous-produits animaux, dont 557 (556) tonnes de cadavres au centre cantonal de Montmollin et 8 (9) tonnes de cadavres au centre régional de St-Sulpice. À Montmollin, 6'178 (6'765) cadavres d'animaux, dont 2'850 (2'901) bovins, 1'715 (1'805) porcs, 69 (62) chevaux, 399 (337) ovins/caprins, 202 (263) chiens, 581 (687) chats, 141 (241) renards, 76 (236) chevreuils, 88 (92) sangliers et 57 (111) blaireaux et fouines ont été pris en charge. Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 138'022 francs (137'304 francs en 2016).

Surveillance et interventions

Les programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (BVD, IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement

notable. Cette année, 1 cas de BVD, 1 cas de rage de la chauve-souris (épizooties à éradiquer), 8 cas de salmonellose (dont 2 chez des poules pondeuses), 2 cas de loque européenne des abeilles (épizooties à combattre), 1 cas de coxiellose, 4 cas de campylobactériose, 1 cas de paratuberculose, 2 cas de cryptosporidiose et 1 cas de maladie hémorragique virale du lapin (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués et gérés conformément à la législation.

Les importations d'animaux sont particulièrement surveillées : 3 décisions de surveillance vétérinaire officielle (8 bovins), ainsi que 14 mises en quarantaine (14 chiens) ont été ordonnées.

Protection des animaux

Autorisations

6 (2 en 2016) autorisations de détention d'animaux sauvages par des particuliers ont été délivrées, 11 (4) renouvelées. 6 (9 en 2016) nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées et 15 (4) demandes intercantionales ont été accordées. 20 expériences soumises à autorisation étaient en cours en 2017 (sans compter les intercantionales).

Inspections

La commission consultative en matière de protection des animaux dans les exploitations agricoles n'a traité aucun dossier en 2017 (9 en 2016), en raison de sous-dotation de personnel.

163 enquêtes (184 en 2016) ont été effectuées suite à des dénonciations, dont 87 concernaient des chiens, 31 des chats, 32 des animaux de rente et 22 d'autres animaux. 13 (4) interdictions de détenir des animaux et 9 séquestres d'animaux (portant sur 5 chiens, 6 chats, 1 rongeur) ont été prononcés. 28 ordonnances pénales ont été rendues pour un montant allant de 200 à 1'100 francs.

Animaux trouvés

169 animaux trouvés ont été recensés (164 en 2016), dont 121 chats (72%), 36 chiens (21%), 3 reptiles, 6 oiseaux et 3 petits mammifères. 57 ont retrouvé leur propriétaire (34%). Depuis le 1^{er} octobre 2017, la gestion des animaux trouvés est réalisée par le site STMZ.

Autres prestations

44 (40 en 2016) plans de construction ont été préavisés.

Métriologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types :

Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales : dans 633 entreprises, 1785 instruments ont été vérifiés sur les 1867 prévus, ce qui représente un taux d'exécution de 96%. Pour 259 instruments qui ne remplissaient pas les exigences légales, 26 entreprises ont reçu un ordre de réparation. Les autres instruments ont pu être réglés sur place (mise à niveau, réglage du zéro, petites réparations, etc.).

Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées : 9 des 152 entreprises concernées ont été contrôlées, soit 6%. Sur 28 lots, tous étaient conformes.

Surveillance du marché et inspection générale : 82 commerces et stands ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité. Sur 480 préemballages contrôlés, 15 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché. 10 achats-tests de vente au poids net dans la vente en vrac ont été réalisés avec la collaboration de la FRC Neuchâtel, dont 40% étaient non conformes. Suite à ces contrôles, 5 commerces (4 pour les achats-tests) ont été avertis et des émoluments ont été facturés, dont 2 ont été dénoncés au chimiste cantonal pour récidive. Ils ont reçu une ordonnance pénale.

8 instruments de mesure non-annoncés ont été découverts lors des contrôles. Ces derniers étaient non-homologués et un délai a été octroyé pour se conformer à la législation.

Les émoluments du domaine réglementé se montent à 173'896.45 francs, auxquels s'ajoutent les émoluments du domaine non réglementé, les débours et les frais de déplacements de 106'600.75 francs, pour un total de 280'497.20 francs.

Police des chiens

Gestion des morsures

Les médecins ont annoncé 63 cas (56 cas en 2016) de morsures. Aucune morsure grave n'est à déplorer. 15 (11) enfants âgés de 0 à 9 ans ont été mordus dont les trois quart lorsqu'ils ont intentionnellement interagi avec le chien, 7 morsures étaient dues à des petits chiens de la famille. 6 (9) cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière, la tenue en laisse et l'expertise comportementale. 8 cas ont fait l'objet d'un avertissement. 4 (1) chiens ont été euthanasiés sur décision de leur propriétaire.

26 (40) cas de morsures de chiens sur d'autres animaux ont été signalées, dont 1 (4) récursive. Dans 1 (5) cas, le chien agressé a été euthanasié des suites de ses graves blessures. Dans 3 (9) cas, des mesures ont été ordonnées (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc.). 2 chiens ont été euthanasiés par leur propriétaire suite à une agression grave sur un autre chien.

Prévention

Le programme facultatif de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) continue de rencontrer un important succès auprès des enseignants et de leurs élèves. Considérant que les cours ne sont dispensés qu'aux élèves de 3^{ème} année, 99 classes sur 99 (100%) et 1'776 élèves sur 1'785 (99%) ont reçu la visite des éducatrices PAM.

Cette année, 10'948 chiens (10'204 en 2016) ont été soumis à la taxe. L'augmentation résulte de l'entrée en fonction de la nouvelle banque de données centrale Amicus. 328'440 francs ont été encaissés, dont 54'740 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'État et des communes.

Eaux de baignade

Les 37 piscines soumises au contrôle ont été inspectées 2 fois durant l'année. 6/43 (14%) échantillons d'eau de bassins couverts et 11/32 (34%) échantillons d'eau de bassins de plein-air dépassaient la valeur maximale en trihalométhanes ou THM (sous-produits de la chloration classés « cancérogènes probables pour l'homme »).

26/52 (50%) échantillons d'eau de bassins couverts et 3/36 (8%) échantillons d'eau de bassins de plein-air dépassaient la valeur maximale en bromate et 27/52 (52%) échantillons d'eau de bassins couverts et 17/36 (47%) échantillons d'eau de bassins de plein-air dépassaient la valeur maximale en chlorate. Chlorate et bromate sont classés cancérogènes probables pour l'homme.

51 analyses de Légionnelles ont été effectuées dans les eaux de douches de vestiaires de piscines publiques ; 24/51 (47%) dépassaient la valeur maximale. Pour l'assainissement des conduites d'eau chaude, les établissements ont appliqué la procédure décrite par l'OFSP (choc thermique).

La qualité de l'eau des 27 plages neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel a été analysée à 4 reprises. Toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Suite au constat de pollutions temporaires récurrentes occasionnées par les rejets des STEP lors de fortes précipitations, l'appréciation de la qualité de l'eau a été complétée pour les plages concernées, comme suit: "*dégradation temporaire de la qualité possible après un épisode de pluie en raison de déversement d'eaux non épurées*".

Affaires vétérinaires

Le service vétérinaire cantonal bernois a effectué 4 inspections de pharmacies vétérinaires sur mandat du service. 4 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées à Mmes Joana Cristina Pereira Bastos, Erica Hediger, Morgane Rey et Hanne Frenkel.

Prestations vétérinaires mixtes

160 (179) contrôles vétérinaires de base ont été effectués par les assistants officiels de l'ANAPI dans les exploitations agricoles du canton. 114 (71%) ont montré au moins une non-conformité. 39 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle de suivi payant du service, dont 17 (43%) présentaient toujours des non-conformités.

37 contrôles de base en apiculture ont été réalisés par l'inspecteur cantonal des ruchers. Tous les contrôles ont révélé au moins un manquement mineur ; les quelques cas plus conséquents font l'objet d'un suivi par l'inspection des ruchers.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Notre service a effectué la calibration de 57 réfractomètres utilisés pour le contrôle de la vendange par la station viticole cantonale et les vigneron·ne·s encaveurs du canton. Le service de l'énergie et de l'environnement nous a transmis 185 échantillons d'eaux pour des analyses de la teneur en sulfate ou bromure ou fluorure.

Pour le canton du Jura, 151 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels ainsi que 23 échantillons d'eaux de piscines ont fait l'objet d'analyses chimiques dans le cadre de la convention liant les deux cantons. Le laboratoire de microbiologie a en outre effectué 359 analyses de denrées alimentaires, 23 analyses d'eau de piscines et 32 analyses d'eau potable. Le service a été sollicité pour l'analyse de 75 échantillons de tabac (parasite *Lasioderma serricornis*). Le service de l'énergie et de l'environnement a soumis 88 échantillons pour des analyses microbiologiques. 9'947 recherches de trichinelles ont été effectuées, à savoir 9'511 à la demande des abattoirs, 33 pour le SFFN, 50 pour les boucheries et 353 pour des privés ; toutes se sont révélées négatives.

Analyses de santé animale

176 analyses ont été effectuées, notamment pour le canton du Jura, portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail. 1'376 analyses ESB ont été effectuées pour le canton de Berne.

Autres expertises

Sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu, 10 inspections du casino de Neuchâtel et une journée de formation ont été effectuées par les deux inspecteurs. Le montant facturé est de 19'969 francs pour les 175 heures de travail occasionnées.

Police du commerce

La réglementation a entièrement été revue afin de soulager les petites entités de charges financières trop importantes et de simplifier les démarches administratives.

Contrôles

Durant l'année, 98 commerces ont fait l'objet d'un contrôle de l'indication des prix, dont 35 (35%) étaient non conformes. 62 établissements publics ont été visités pour vérifier la conformité des autorisations délivrées. 5 établissements publics ont été fermés sur ordre du service, en raison d'infractions graves à la législation. Des contrôles ont également été effectués à l'occasion des grandes manifestations publiques pour en vérifier la conformité aux conditions d'autorisation.

Redevances et émoluments

Il a été encaissé 1'504'524 francs (1'399'772 francs en 2016) de redevances sur les établissements publics, 1'957'619 francs (1'962'390 francs en 2016) de taxes sur la vente de boissons alcooliques, 420'707 francs (364'587 francs en 2016) d'émoluments administratifs, 43'150 francs (70'050 francs en 2016) au titre des amendes émises par le service et 11'400 francs de recettes diverses. Il a été encaissé 1'093'498 francs (1'026'550 francs en 2016) de taxes de séjour.

Une part prépondérante des redevances encaissées est reversée comme suit : 1'128'393 francs (1'049'829 francs en 2016) à Tourisme Neuchâtelois et 376'131 francs (349'943 francs en 2016) à la Commission professionnelle neuchâteloise des métiers de l'hôtellerie et de la restauration pour ses prestations de formation. De plus, 1'093'498 francs (1'026'550 francs en 2016) ont été versés à Tourisme Neuchâtelois au titre de la taxe de séjour.

Activités soumises à autorisation

471 autorisations d'exploitation d'établissements publics ont été délivrées, dont 421 autorisations définitives, ainsi que 378 permis pour propriétaires d'immeubles. 448 examens de concepts d'autocontrôle ont été effectués. Au 31 décembre 2017, 1'098 établissements publics, dont 330 hébergeurs, étaient actifs dans le canton ; 387 ne disposaient que d'une autorisation provisoire.

Les autres autorisations délivrées se répartissent comme suit : 966 manifestations publiques, 31 automates à tabac, 45 commerces de boissons alcooliques, 47 commerces itinérants, 8 détectives privés, 51 expositions commerciales, 22 forains, 170 loteries, lotos et tombolas, 2 ateliers de tatouage, perçage ou maquillage permanent, 1 activité à risque, 13 ventes d'engins pyrotechniques et 5 crédits à la consommation. Au total, 1'832 autorisations ont été remises.

1.6. Perspectives 2018

Pour l'exercice 2018, les objectifs stratégiques du service sont :

- Remplir nos missions efficacement malgré l'absence de budget.
- Finaliser les rapports au Grand Conseil.
- Finaliser la mise en œuvre de la législation sur la police du commerce.
- Améliorer encore la qualité.